

# L'E-Ordonnance Suisse s'envole!

Journée HIN

Yverdon-les-Bains, le 3 octobre

Christoph Weber

Responsable du groupe de travail E-Ordonnance Suisse

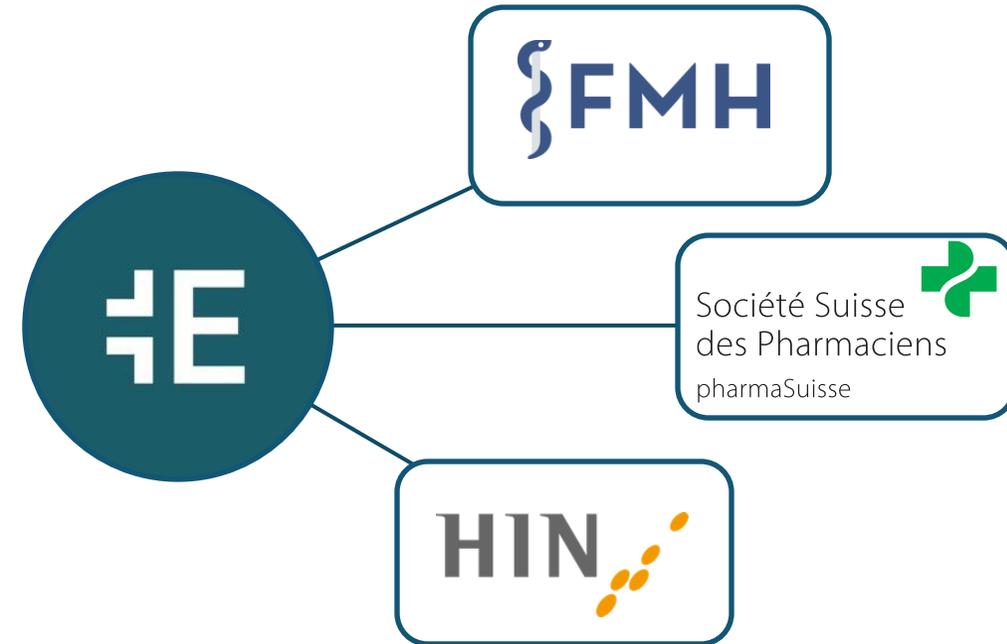


# Agenda

- Description du service E-Ordonnance Suisse
- Objectifs du service E-Ordonnance Suisse
- Principes du service E-Ordonnance Suisse
- Fonctionnement du service E-Ordonnance Suisse
- Conformité du service E-Ordonnance Suisse avec l'OMéd art. 51 al. 2
- Statut de la mise en œuvre de l'E-Ordonnance en Suisse

# Description du service E-Ordonnance Suisse

- E-Ordonnance Suisse est une initiative de la **Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse** et de la **Fédération des médecins suisses FMH**.
- Le service E-Ordonnance Suisse permet de signer et d'enregistrer des ordonnances électroniques, de les honorer et de vérifier leur validité. Le service ne stocke aucune donnée confidentielle de patients. Le service E-Ordonnance Suisse est mis à disposition par **Health Info Net AG (HIN)**.



## Objectifs du service E-Ordonnance Suisse

*D'ici fin 2024: capacité technique des fournisseurs de systèmes. D'ici 2029: adaptation à grande échelle de l'ordonnance électronique*

- Permettre à toutes les pharmacies d'honorer des ordonnances électroniques d'ici fin 2024.
- Pénétration aussi élevée que possible du service E-Ordonnance Suisse d'ici fin 2024 chez tous les fournisseurs de systèmes primaires (SIC/SIH/POS/applications pour patients) afin de favoriser la diffusion du service.
- D'ici 2029, la prescription se fera principalement sous forme d'ordonnance électronique.



## Principes du service E-Ordonnance Suisse

*Service centré sur le patient, pratique, efficace, sûr, conforme et non discriminatoire*

**Utilité:** E-Ordonnance Suisse ...

- ... est **simple d'utilisation**.
- ... **appartient à la patiente ou au patient, qui choisit librement sa pharmacie**.
- ... contribue à la sécurité des traitements médicamenteux.
- ... crée une valeur ajoutée et rend la **prescription et la délivrance** de médicaments **plus efficaces, plus sûres et plus économiques**.

**Service:** E-Ordonnance Suisse ...

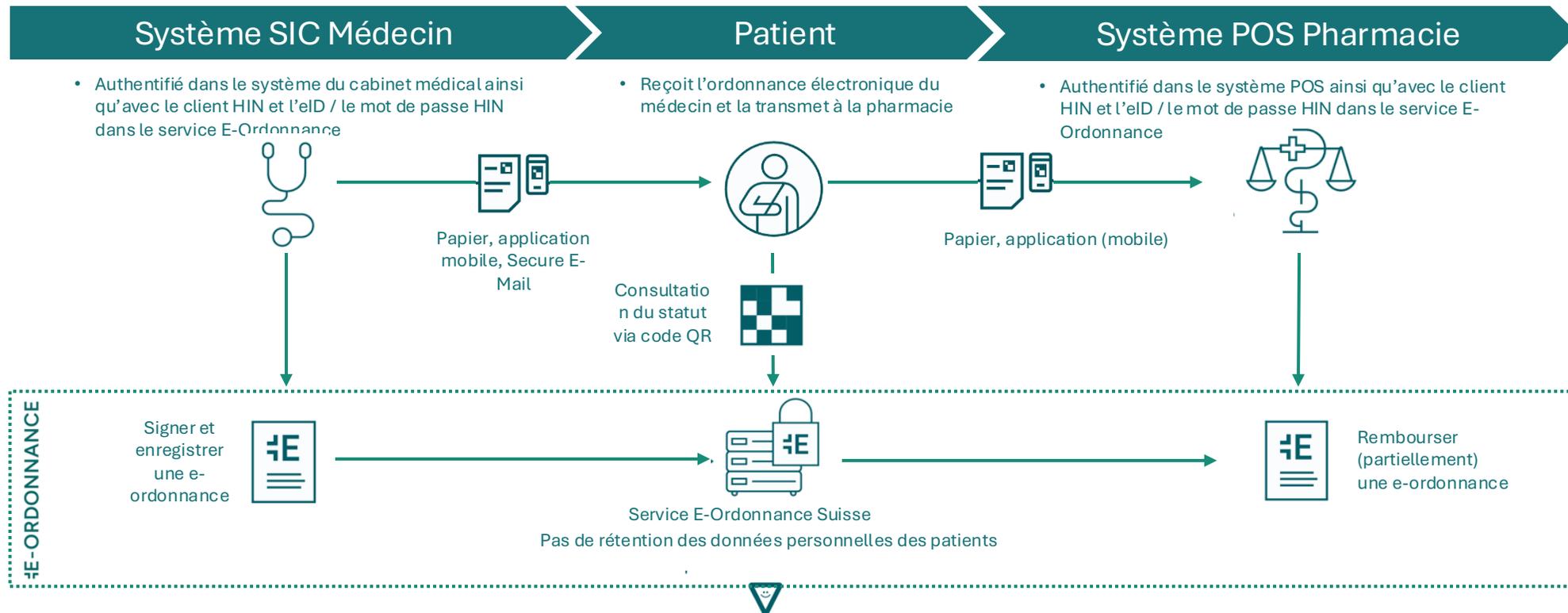
- ... peut **être facilement intégré dans les systèmes primaires** et est ouvert à tous.
- ... fonctionne avec l'**identité HIN et d'autres identités électroniques conformes au DEP**.

**Caractéristiques:** E-Ordonnance Suisse ...

- ... est **conforme à la LPT et à la protection des données, et minimise les données**.
- ... **permet de réduire le risque d'abus**.
- ... est **exempt de frais** et fonctionne **avec et sans DEP**.
- ... **se concentre sur la prescription et non sur la délivrance de médicaments**.
- ... est **non discriminatoire** et peut être utilisé **dans n'importe quelle pharmacie** au choix.
- ... **impose une utilisation électronique** même si l'ordonnance est imprimée sur papier.
- ... se compose d'un **jeu de données signé et enregistré**, qui peut être représenté sous forme de **code QR**.

## Fonctionnement du service E-Ordonnance Suisse

*Service intégré dans l'environnement système informatique des cabinets et des pharmacies*



externe

# Structure de la signature E-Ordonnance Suisse

Le code QR de l'ordonnance électronique contient les données de l'ordonnance sous forme numérique ainsi qu'une signature électronique:

1. Lien vers la page d'information / l'application web
2. Données d'ordonnance au format CHMED16A
3. Données de signature pour la vérification

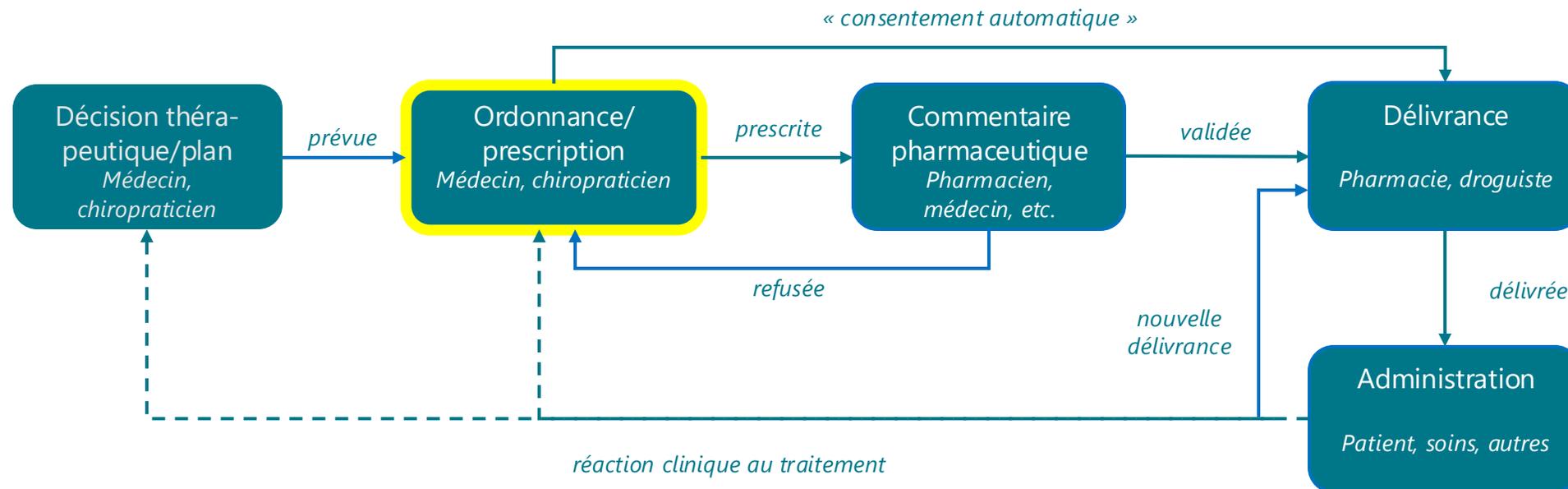
  
Fragment URL - les données restent locales

Les données relatives aux patients et aux médicaments sont enregistrées dans le code QR. HIN ne stocke dans son centre de données sécurisé en Suisse que les données pertinentes pour la vérification de la signature et les données relatives au statut de soumission. Aucune donnée confidentielle de patients n'est stockée de manière centralisée.

# L'ordonnance électronique est intégrée dans des processus en amont et en aval

≠E-ORDONNANCE

*L'ordonnance électronique dans le processus de médication*



Source: eHealth Suisse, introduction du plan de médication dans le DEP. Chaque étape du processus résulte en un document (adapté de IHE Pharmacy, Technical Framework Supplement CMPD)

## Base légale

OMéd art. 51, al. 2, rapport explicatif de l'OMéd

Art. 51, al. 2.  
OMéd

« Si l'ordonnance est établie sur papier, elle doit porter la signature manuscrite de la personne qui la rédige. Les prescriptions électroniques peuvent être munies d'une signature électronique qualifiée ou être transmises **de manière à satisfaire aux exigences de sécurité en matière d'authenticité, d'intégrité des données et de confidentialité, et ceci d'une manière comparable à celle qui prévaudrait si elles étaient munies d'une signature électronique qualifiée.** »

Rapport  
explicatif sur  
l'OMéd

« Pour les ordonnances électroniques, il est possible de choisir – au lieu d'une signature électronique qualifiée – une signature ou une forme de transmission qui garantit les différentes fonctions de sécurité telles que la garantie de l'**authenticité (autorisation du prescripteur d'établir l'ordonnance)**, de l'**intégrité des données (protection contre les falsifications)** ainsi que de la **confidentialité (protection contre une utilisation multiple)** de manière aussi efficace que la signature électronique qualifiée selon l'art. 14, al. 2bis, CO. »

## ... et répond aux exigences d'authenticité, d'intégrité des données et de confidentialité selon l'OMéd art. 51, al. 2

### Authenticité

*Autorisation du prescripteur d'établir une ordonnance*

- Identification vidéo analogue à l'identification selon ETSI TS 119 461 pour la signature électronique qualifiée, donc comparable
- Identité conforme à la LDEP avec attribut «médecin»
- Procédures d'authentification conformes à la LDEP et comparables au niveau de sécurité de la signature électronique qualifiée

externe

### Intégrité des données

*Protection contre les falsifications non détectées du contenu des documents*

- Jeu de données de l'ordonnance électronique protégé contre les manipulations et signé, représenté dans le code QR
- La valeur de hachage de l'ordonnance est enregistrée dans le service d'E-Ordonnance et validée lors de la soumission, qui doit obligatoirement se faire par voie électronique.
- La signature contient l'identité du médecin prescripteur (nom, eID, horodatage, signature cryptographique)

### Confidentialité

*Protection contre les utilisations multiples, protection des données*

- L'ordonnance électronique est enregistrée, cryptée et enchaînée sur une infrastructure centrale
- La minimisation des données est préservée
- Aucune donnée personnelle sensible n'est enregistrée de manière centralisée
- Les données de journal contiennent le statut de soumission ainsi que l'identité et l'horodatage du médecin, du pharmacien / de la pharmacie

## Conclusion

*Le service E-Ordonnance Suisse remplit toutes les exigences de l'art. 51, al. 2 OMéd*

Aspect	Service E-Ordonnance Suisse	Ordonnance électronique signée avec une signature électronique qualifiée
Authenticité	✓	✓
Intégrité des données	✓	✓
Protection contre les utilisations multiples (confidentialité)	✓	Non adressée
Protection des données	✓	Non adressée

## Diffusion de l'E-Ordonnance en Suisse aujourd'hui et jusqu'en 2029

	Exposition	Patients	Utilisation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'intégration le plus élevé possible chez les fournisseurs de systèmes primaires (SIC/SIH/POS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informar les patients sur l'E-Ordonnance, ses possibilités et son utilisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à toutes les pharmacies de Suisse d'utiliser des E-Ordonnances d'ici fin 2024.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournisseurs de SIC &gt; 60% déjà couverts</li> <li>SIH &gt; 25% déjà couverts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'e-ordonnance.ch</li> <li>Dépliant pour les patients sur l'E-Ordonnance Suisse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Juin 2024: &gt; 800 pharmacies</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délivrance d'ordonnances en grande majorité sous forme d'E-Ordonnance d'ici 2029.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Large ancrage de l'E-Ordonnance dans la population, grâce aussi à son intégration dans le DEP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D'ici fin 2024, toutes les pharmacies (intégrées au point de vente ou via un service web) seront techniquement capables d'utiliser une E-Ordonnance.</li> </ul>

# Autres informations utiles sur l'E-Ordonnance Suisse

- Livre blanc du service E-Ordonnance Suisse en D/F/I : [Livre blanc du service E-Ordonnance Suisse](#)
- E-Ordonnance Suisse expliquée en bref en D/F/I : [Le service E-Ordonnance Suisse – en bref](#)
- Vidéo explicative sur l'E-Ordonnance Suisse : [Vidéo explicative sur l'e-ordonnance](#)
- Site web d'E-Ordonnance Suisse : [www.e-ordonnance.ch](http://www.e-ordonnance.ch)
  
- Concept avec cas d'utilisation : [Concept avec cas d'utilisation](#)
- Principes : [Principes E-Ordonnance Suisse](#)
- Portail des intégrateurs : <https://developers.e-rezept.ch/erezept/>

**Nous vous remercions de votre soutien à l'initiative E-Ordonnance Suisse !**

**Merci beaucoup. Vous avez des questions ?**

**≠E-REZEPT**

**≠E-ORDONNANCE**

**≠E-RICETTA**